

tierce partie concernant la juridiction maritime du Canada ou des États-Unis, y compris les limites de cette juridiction.

Si les propositions énoncées ci-dessus agréent au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et son Annexe, ainsi que la réponse de votre Excellence, constituent entre les États-Unis et le Canada un accord qui entre en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez accepter, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

P.J.: Annexe

Secrétaire d'État
CYRUS VANCE